

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi huit juillet à 13 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 03 juillet 2024 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente
Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-JORE, MYARD-DALMAIS, RAMBAUD, VERDU
MM GACHET, DE BOISRIOU

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS (donne pouvoir à M. GACHET)
Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), COLIN-COCCHI (donne pouvoir Mme COLIN-JORE), KREUTER, PERRENES (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES),
MM NOBLECOURT (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS), PERROTTON (donne pouvoir à Mme ALVERNHE)

Poste vacant (en cours de remplacement) :

M. BERENDSEN (démission le 06/07/2024)

3. ACTIVITES DES SERVICES

3.2 PENSION DE FAMILLE CALYPSO : ORGANISATION D'UNE JOURNEE « VACANCES » EN SEPTEMBRE 2024

Depuis 2012, plusieurs séjours de vacances proposés aux résidents ont été organisés et accompagnés par les hôtes de Calypso.

En parallèle, entre 2017 et 2019, des résidents de Calypso, accompagnés des hôtes de la pension de famille ont participé aux séjours de vacances organisé par le service Animation du CCAS.

Depuis, plusieurs résidents ont pris l'habitude de participer, sans être accompagnés par les hôtes, à ces séjours de vacance.

L'évolution des besoins des résidents

En 2023, plusieurs résidents de Calypso ont souhaité de nouveau préparer un séjour de vacances propre à Calypso. Faute de participants, le projet a été annulé.

La perte de mobilité est en effet devenue une contrainte importante à prendre en compte dans les propositions d'activités et de sorties.

En janvier 2024, l'équipe propose par questionnaire aux résidents, une nouvelle formule : une sortie exceptionnelle avec ou sans nuitée.

Le projet retenu pour 2024

Le projet retenu est sans nuitée et se présente comme suit, après dépouillement des questionnaires et échanges avec les résidents :

- Une journée à Lyon le lundi 9 septembre 2024
- Un déjeuner à La brasserie Georges, restaurant emblématique de la ville
- La visite de l'aquarium
- Le transport : Expert mis à disposition gratuitement par La Dynamo (1 hôte et 6 résidents) + Train (1 hôte et 4 résidents)
- 10 résidents sont inscrits et seront accompagnés du couple d'hôtes.

Les objectifs - La philosophie :

Cette sortie va permettre aux résidents :

- De s'impliquer dans l'élaboration d'un projet qui s'inscrit dans le temps,
- De créer une synergie entre les résidents et le territoire qu'ils occupent,
- De rompre l'isolement.

Ces moments de loisirs collectifs offrent la possibilité de s'évader du quotidien et participent au bien-être physique et psychique des résidents. Partir en vacances, même une journée, c'est découvrir de nouveaux horizons, se ressourcer, se faire du bien, ne pas se sentir exclu. C'est également sortir de l'ordinaire et se créer des souvenirs positifs.

Le budget prévisionnel :

Comme cela est devenu une habitude, les résidents proposent de présenter leurs savoir-faire à leurs accompagnateurs médico-sociaux et à leurs proches contre une participation financière modique :

- Le 24 juin à midi : ils cuisinent un repas à consommer à Calypso,
- Lors des ateliers-couture, ils confectionnent des paniers de pique-nique, des sacs de plage, des troussees et des porte-monnaie.

Il est convenu que chaque résident participe aux frais à hauteur de 30 €.

En 2015, 2016 et 2022, les projets s'étaient ainsi auto financés.

RECETTES PREVISIONNELLES 2024	
Participation financière des résidents (30 € x 10)	300€
Ventes des savoirs faire des résidents au 21/05/2024	413€
Ventes des savoirs faire des résidents à venir (Repas du 24/06 + Confections)	177€*
Total	890€

*Montant minimum attendu pour équilibrer le budget

DEPENSES PREVISIONNELLES 2024	
Transport (gas-oil / autoroute / lavage de l'expert / train)	218€
Brasserie Georges et Faux frais	540€
Aquarium	132€
Total	890€

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition de journée et le tarif associé présentés ci-dessus,
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le comptable public sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée

en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs en exercice : 16
Présents : 9
Pouvoir : 6

Vote : Pour : 15
 Contre :
 Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du
C.C.A.S.

Thierry REPENTIN



Par délégation du Président,
Le Directeur du CCAS

Gilles BAUDOIN